



AVIS DE CONFORMITÉ

Enquête de fréquentation dans les autres hébergements collectifs touristiques (AHCT)

Service producteur : Institut national de la statistique et des études économiques - Insee

Opportunité : avis favorable émis le 30 mai 2013, par la Commission Entreprises et stratégies de marché »

Réunion du Comité du label du 11 septembre 2013 (Commission Entreprises).

L'enquête réalisée mensuellement a été initiée en 2009. Elle fait suite aux enquêtes régionales sur les hébergements collectifs conduites en Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes et Poitou-Charentes.

Cette enquête est une des composantes du système d'informations sur l'offre en matière d'hébergements et complètera les informations concernant la fréquentation touristique déjà produites à partir des enquêtes de fréquentation dans l'hôtellerie et dans l'hôtellerie de plein air.

L'enquête répond à un règlement européen concernant les statistiques sur le tourisme mais aussi à d'autres partenaires nationaux (Dgcis) et régionaux (comités régionaux du tourisme, comités départementaux).

L'objectif de l'enquête est l'observation conjoncturelle de la fréquentation dans les autres hébergements collectifs touristiques (autres qu'hôtels et campings) ayant un code NAF rev2 « 5520Z » et l'étude de la provenance géographique de la clientèle.

Les thèmes abordés sont les suivants :

- Capacité d'accueil du mois ;
- Occupation et nuitées quotidiennes des hébergements ;
- Arrivées et nuitées selon le pays de résidence des touristes.

L'échantillon porte sur environ 2 500 établissements d'hébergement, en France métropolitaine et dans les DOM, facilement identifiables et ayant un poids économique significatif (résidences de tourisme, résidences hôtelières de chaîne, les maisons familiales, les villages de vacances, les auberges de jeunesse, les centres internationaux et les centres sportifs).

La collecte se déroule tous les mois et débute en janvier. Les questionnaires pré-imprimés des données de parc seront adressés par voie postale. Le temps de réponse médian est estimé à 20 minutes par mois.

Le suivi de l'enquête est assuré par le Comité de Coordination des Statistiques du Tourisme (Ccst). Une réunion annuelle de l'ensemble des responsables de la production et de la diffusion, permet d'évoquer les évolutions méthodologiques. De plus, à partir de cette année, un comité de concertation a réuni les différents acteurs du tourisme : le Ccst, les représentants de la Fédération Nationale des Comités régionaux du Tourisme (Fncrt), de l'Agence de développement touristique de la France (Atout France) et la Banque de France.

Des résultats sont transmis mensuellement et annuellement à Eurostat. La diffusion des résultats est communiquée dans différentes publications : *Insee Première*, quatre pages de la Dgcis. Un retour d'information personnalisé est adressé aux enquêtés.

~~~~~

**Le Comité du label de la statistique publique émet les recommandations suivantes :**

- ❖ Le Comité demande au service de lui adresser une note concernant le renouvellement de l'échantillon ; il souhaite que soient évités les risques de biais consistant à donner une probabilité moindre de tirage aux « mauvais répondants ». Le service pourra prendre attache auprès du Département des méthodes statistiques de la Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale pour l'aider à concevoir les méthodes les plus pertinentes ;
- ❖ Le Comité demande au service de rédiger également une note descriptive sur l'ensemble des méthodes de redressements (séquentiels par ratio) et sur les modalités de calcul des allocations aux différents niveaux (détaillant notamment les critères d'allocation de Neyman) ;
- ❖ Les lettres-avis ont fait l'objet de diverses remarques (en particulier lisibilité, objectifs, confidentialité des données fournies par les enquêtés quand il existe un partenaire co-signataire), que le service prendra en compte ; des remarques ponctuelles ont été également formulées sur les questionnaires ;

La version définitive de ces documents devra être adressée au secrétariat du Comité.

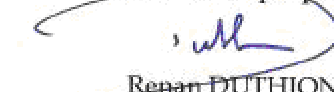
- ❖ Le Comité encourage le service à continuer les travaux mis en œuvre dans le cadre du projet « Tourisme 3 » pour améliorer la qualité de l'enquête, d'une part dans le processus de dématérialisation des échanges de données et d'autre part dans la mise en œuvre de calculs de précisions. Il lui recommande de continuer à exercer sa vigilance dans la diffusion des résultats, notamment à des niveaux très fins ;

*La nécessité d'obtenir un taux de réponse suffisant et de rendre efficace les relances, milite pour conserver à cette enquête le caractère obligatoire qu'elle partage actuellement avec l'enquête dans l'hôtellerie et l'hôtellerie de plein air.*

**Le Comité du label de la statistique publique attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête de fréquentation dans les autres hébergements collectifs touristiques (AHCT) et propose de lui conférer le caractère obligatoire.**

|                                                        |
|--------------------------------------------------------|
| <b>Ce label est valide pour les années 2014 à 2018</b> |
|--------------------------------------------------------|

Le Président du Comité du label  
de la statistique publique



Renan DUTHION